



# AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL

Par **anne1510**, le **03/09/2009** à **18:36**

Bonjour,

Je suis éducatrice spécialisée et je travaille dans un ITEP qui est sous la convention collective nationale du travail du personnel des organismes de sécurité sociale. J'ai été embauchée en septembre 2003 avec un contrat à durée indéterminée, intermittent à temps partiel ( je travaillais 26H). Puis en septembre 2008, j'ai changé de poste et j'ai signé un avenant qui m'a fait passer à mi temps (19h30), puis j'ai signé 2 avenants supplémentaires et consécutifs qui me rajoutaient 4H par semaine à mon temps de travail. J'ai a nouveau changé de poste à la rentrée 2009 pour passer à temps plein (39H), il me propose à nouveau un avenant qui débute le 31 aout et finit le 16 juillet. Je remplace en effet un collègue partit en congé sans solde pour 1 an.

J'ai plusieurs questions:

- Ils me font signer des avenants qui vont de date à date, j'ai compris à mes dépends que c'était pour ne pas verser de primes de fin de contrat mais est ce légale? Je vais signer mon 5ème avenant...
- Je suis considéré comme étant en CDI mi temps sur les effectifs de mon ancien poste et ils me proposent un avenant de 39h, est ce normal?
- Le fait que mes avenants finissent le 16 juillet entraine un salaire pour juillet et aout réduit de moitié, puisqu'ils ne gardent que ma rémunération de mi temps. Que puis je faire pour être payé à temps plein pendant ces 2 mois?

Merci de vos réponses.

Anne C